

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA RESTAURATION DU PARC DES SOURCES ET LA RENOVATION DE SES ABORDS A VICHY SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté n°2023-895 en date du 28 mars 2023, le Maire Vichy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **du 17 avril 2023 à 8h30 au 17 mai 2023 à 17h30** sur le projet de permis d'aménager du parc des sources à Vichy soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, **Monsieur Jean-Louis DUGNE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur** par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête est constitué :

- ✓ Du permis d'aménager
- ✓ De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- ✓ Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- ✓ De l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature
- ✓ Du mémoire réponse au Conseil National de la Protection de la Nature
- ✓ De l'autorisation de travaux sur Monuments Historiques
- ✓ De l'avant-projet définitif et de la délibération correspondante
- ✓ De la note de présentation du projet
- ✓ De l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les fouilles archéologiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à **la Mairie de Vichy**, siège de l'enquête publique, situé Place de l'hôtel de ville - 03200 Vichy et ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h00

Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Vichy aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr@restaurationparcdessources/>

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Vichy pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 17 avril : de 8h30 à 12h00**
- **jeudi 20 avril : de 13h30 à 17h30**
- **mardi 25 avril : de 8h30 à 12h00**
- **vendredi 28 avril : de 13h30 à 17h30**
- **jeudi 4 mai : de 8h30 à 12h00**
- **mercredi 10 mai : de 8h30 à 12h00**
- **vendredi 12 mai : de 13h30 à 17h30**
- **mercredi 17 mai : de 13h30 à 17h30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Vichy,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie de Vichy – place de l'hôtel de ville – 03200 Vichy**
- par courriel à l'adresse suivante : **restaurationparcdessources@democratie-active.fr**

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de **M. Dominique SCHERER, directeur des espaces verts de la Ville de Vichy.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Vichy, sur le site internet dédié : <https://www.democratie-active@restaurationparcdessources/> et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être délivré par le Maire de Vichy éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.